



INFORMATIONS – RAPPEL

La rentrée approche, nous espérons que vous êtes en pleine forme pour reprendre vos activités. Afin de vous aider, nous nous permettons de vous faire un rappel et de regrouper toutes les nouvelles informations qui vous ont été envoyées depuis plusieurs semaines.

Pour toute question, veuillez-vous adresser au Comité du Nord qui est à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

► LICENCES

Lors de son assemblée générale la FSGT a pris la décision d'aider les clubs à travers un plan de soutien

- Gel pour la seconde saison consécutive des montants des licences et de l'affiliation
- Avoir pour la saison 2021/2022. Il correspond à un remboursement de 25% sur l'affiliation, sur chaque licence et sur l'abonnement «Sport et Plein Air ». Toutes les structures – Fédération Nationale – Comité Régional – Comité départemental sont impactées de 25%.

L'avoir se déduira dès le renouvellement de l'affiliation et des 3 licences obligatoires et ensuite au fur et à mesure des prises de licences, sous condition que les factures de la saison 2020/2021 aient été acquittées. (Aucun remboursement si l'avoir n'est pas épuisé)

► TIMBRE JUDO

La commission de judo rembourse les 4€ du timbre judo à tous les licenciés de la saison dernière qui renouvellent leur licence.

► CERTIFICAT MEDICAL

- Le certificat médical n'est plus obligatoire pour tous les mineurs, il est remplacé par un questionnaire avec une attestation dans la plupart des cas
- Pour les majeurs : certificat médical pour une nouvelle licence et ensuite tous les 3 ans. Une attestation est à remplir en alternance.
- Tous les renseignements et les attestations vous ont été envoyés et sont sur le site du Comité du Nord

► CONTRÔLE D'HONORABILITE

Le contrôle d'honorabilité des bénévoles débutera à la rentrée sportive 2021-2022 et se fera au titre des articles L.212-9, L.212-1 et L.322-1 du code du sport.

- C'est la demande de licence qui déclenche la procédure de contrôle de l'honorabilité et donc aussi de recueil des données personnelles
- Ce qu'il faut retenir :
 - seuls les dirigeants et / ou éducateurs licenciés seront soumis au contrôle d'honorabilité.
 - Cela veut dire que : Les dirigeants et / ou éducateurs non licenciés ne seront pas contrôlés
 - Et les licenciés, non dirigeants et / ou non éducateurs ne seront pas contrôlés
- Faire signer une attestation du contrôle d'honorabilité aux personnes concernées
- Tous les renseignements et l'attestation vous ont été envoyés et sont sur le site du Comité du Nord

► **LE PASS'SPORT**

- Allocation de rentrée sportive de 50 euros donnée par l'état aux enfants de 6 à 17 ans révolus bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2021, ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ainsi qu'aux jeunes de 16 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).
 - Les clubs FSGT sont automatiquement mis sur le site « Mon club, près de chez moi ». Vérifier et compléter le profil de votre club, vous pouvez y mettre un lien vers votre site. <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport>
- 
- Les éligibles à cette allocation recevront un document du Ministère de l'Education Nationale et des Sports, ils devront vous la remettre avant le 31 octobre 2021 et vous déduirez donc 50€ sur le montant de la cotisation et de la licence.
 - Vous vous ferez rembourser par la DRAJES via "Le compte Asso", soit un paiement indirect via un tiers payeur comme le Comité du Nord FSGT.
 - Les clubs devront proposer une découverte gratuite de leur activité avant de délivrer la licence et assurer un suivi et un accompagnement adapté aux enfants.
 - Tous les renseignements et les documents d'explications vous ont été envoyés et sont sur le site du Comité du Nord

► **PROTOCOLE SANITAIRE**

- Vous avez été destinataires du nouveau protocole édité par la fédération suite aux dernières mesures prises pour le sport par le Ministère chargé des Sports
- Protocole général pour toutes les activités
- Protocole spécial judo
- Fiche synthétique de la mise en œuvre du pass sanitaire

Vous les retrouverez sur le site de la FSGT
<https://www.fsgt.org/> rubrique « informations Covid 19 »

